



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E185661

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2024

ÉDITÉ LE 21/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/03/1988

Forme juridique : SAS

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE TI88B156

Siret : 344 235 841 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4020415

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1 400326

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1 400326

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2023

Raison sociale : MULLER CLIMATISATION

Sigle : MULLER CLIMATISATION
15 RUE DE COLMAR
ZONE INDUSTRIELLE
68220 HESINGUE

Téléphone : 03 89 67 88 53

Fax : 03 89 67 54 64

Portable :

Site Internet : www.muller-clim.fr

E-mail : jennifer@muller-clim.fr

Responsabilité légale :
MULLER CHRISTOPHE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 25

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	30/11/2020
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2020
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE
MAISON DU BATIMENT
12, ALLEE NATHAN KATZ
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.